

Article publié par Eric Nurdin le 3 décembre 2016 à 05:06 sur le site internet [www.vosgesmatin.fr](http://www.vosgesmatin.fr)

## **Vosges : Siège de Liffol devient la 1re Indication géographique protégée de France en produits manufacturés**

Dans la course au label indication géographique protégée, Siège de Liffol devient la 1re IGP de France en produits manufacturés. Une garantie d'authenticité pour la clientèle et une renommée du siège du secteur qui se trouve renforcée.



La remise de l'IGP Siège de Liffol à la présidente du Pôle lorrain de l'ameublement bois (PLAB), était suivie par une visite des établissements Counot-Blandin et Laval. Photos Philippe BRIQUELEUR ;

### **Devant d'illustres fabricants**

« Sous l'impulsion du ministère du Commerce, de nombreuses spécificités géographiques manufacturées ont postulé, à partir de 2015, pour obtenir une IGP (Indication géographique protégée). Siège de Liffol se trouvait en concurrence avec des entreprises célèbres : dentelle de Calais, tapisserie d'Aubusson, textile des Vosges, Laguiole... La coordination entre les industriels du siège a permis

l'obtention rapide de la première IGP en France de Siège de Liffol qui a ainsi supplanté tout le monde », expliquait Jean-Marc Le Parco, directeur général adjoint de l'Inpi (Institut national de la propriété industrielle).

### **Un groupe industriel solidaire**

La grande force des fabricants du siège a été de « tirer » dans le même sens et de rester unis d'un bout à l'autre de l'élaboration du dossier de candidature. « Dix-huit entreprises du secteur vosgien, sud meusien et haut-marnais se sont rencontrées tous les mois jusqu'au 15 avril 2016, date à laquelle nous avons remis le dossier à l'INPI. Cette cohésion a pesé lourd dans l'obtention de l'IGP. » Les différents protagonistes de cet événement ont dû organiser rapidement la réception après avoir pris connaissance de l'heureuse nouvelle le jeudi 24 novembre.

### **Un savoir-faire préservé**

La fabrication d'un siège répond à la succession de 23 techniques clairement identifiées. Seule l'une d'entre elles peut être externalisée : le cintrage. En revanche, le débillardage, chantournage, délignage, corroyage et dégauchissage, rabotage, calibrage, rognage, tournage, toupillage, mouluration... Ces étapes doivent être réalisées sur la zone géographique reconnue à Siège de Liffol.

### **Des débuts du siège en 1850**

La présence d'une production de sièges remonte à 1850 à Liffol-le-Grand et sa région. Un savoir-faire savamment entretenu par les entreprises liffoloises, notamment Laval, créée à la fin du XIXe siècle. Depuis 1992, les manufactures artisanales de sièges sont groupées sous la forme du PLAB (Pôle lorrain de l'ameublement bois). Cette entité se charge de défendre les intérêts de la filière ameublement. Président jusqu'en 2015, Dominique Weber a quitté le PLAB pour prendre la présidence de l'UNIFA (Union nationale des industries françaises de l'ameublement). Particulièrement actif sur le dossier, il a apporté un appui efficace à la conquête du label.

### **Qui peut utiliser l'IG Siège de Liffol ?**

Tous les fabricants de sièges installés dans le périmètre géographique déterminé par le label (165 communes). Toutes les entreprises réalisant tout ou partie des 22 étapes de fabrication obligatoires dans la zone géographique répertoriée. Le coût de l'IG est variable suivant la taille de l'entreprise (de 1 192 € à 2 933 €) sans compter les frais de marquage. « En 2018, un flash codé ou tag devrait apparaître sur les sièges, offrant ainsi la possibilité au client de retrouver la traçabilité exacte du siège », précise Anne Gérard-Thireau. « Prochainement, il est possible que cette indication protégée française s'étende à l'Europe », ajoute Didier Hildenbrand, directeur du PLAB et acteur incontournable dans l'élaboration du projet pour le label Siège de Liffol.

Eric NURDIN

**500** L'ensemble des entreprises de la filière meubles et sièges représente un chiffre d'affaires de 500 millions d'euros global annuel. 581 établissements de production sont implantés sur ce secteur régional.

**En 2018**, Anne Gérard-Thireau, présidente du Plab, un flash codé ou tag devrait apparaître sur les sièges de la zone "Siège de Liffol"

**9,34** milliards d'euros sont dépensés chaque année pour l'achat de meubles et sièges en France.